

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

Les contrats de prévoyance permettent de couvrir les accidents de la vie courante, la dépendance, l'invalidité, l'incapacité (**ex : arrêt de travail**) et le **décès** et la préparation de ses obsèques ;

- ✓ Les garanties accidents de la vie (accident domestique, pendant les vacances, lors d'une pratique sportive même à risque) permettent une prise en charge financière dans certaines limites ;
- ✓ En cas d'arrêt de travail, d'invalidité et de décès, un capital et/ou une rente ou un revenu complémentaire vous est versé ;
- ✓ Les salariés sont couverts par un contrat de prévoyance collectif alors que les travailleurs non-salariés doivent souscrire un contrat individuel ;
- ✓ L'assurance-dépendance, grâce à la perception d'un capital ou d'une rente, permet de financer une solution adaptée à vos besoins (maison de retraite, aide à domicile, aménagement de son logement) ;
- ✓ L'assurance-obsèques permet, de son vivant, de prévoir et d'organiser ses obsèques ;

LE CONSEIL

Les contrats de prévoyance sont complémentaires. Avant de souscrire, renseignez-vous sur les modalités de mise en œuvre des prestations proposées et sur leur coût. Comparez les offres et demandez conseil à un professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'assurance dépendance

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE